

L'ÉDUCATION MATERNELLE DANS L'ÉCOLE

DEUXIÈME PARTIE - LA SECTION DES PETITS

CHAPITRE VIII

ÉLÉMENTS ÉDUCATIFS DONT DISPOSE L'ÉCOLE MATERNELLE.

L'école maternelle n'est pas une école. - Les directrices ne sont pas des professeurs. - Difficulté que ces idées ont à pénétrer dans les esprits. – Au lycée, à l'école primaire, à l'école maternelle, l'intelligence est surmenée. – Revue à vol d'oiseau de la salle d'asile-garderie à l'école maternelle. - Le nouveau programme se réclame de la famille. - Ce que fait l'enfant dans la famille. - Comment on doit interpréter le nouveau programme. – Règlement du 2 août 1881. - Programme.

La première partie de ce travail a appelé spécialement l'attention des directrices d'école maternelle sur le double but philanthropique et éducatif des établissements qui leur sont confiés. Je désire maintenant mettre sous leurs yeux le décret de réorganisation des écoles maternelles et étudier avec elles les éléments éducatifs qu'il met à leur disposition, tout en les ramenant sans cesse vers les idées qui doivent se dégager de ce volume. *L'école maternelle n'est pas une école, c'est un établissement où l'enfant doit s'épanouir en santé physique et en santé morale, en force, en grâce, en intelligence, en esprit de conduite. Les directrices sont des éducatrices et non des professeurs ; l'école doit désormais être faite pour l'enfant et non l'enfant pour l'école.*

Hélas ces idées sont lentes à pénétrer dans les esprits

Depuis quelques années, ceux qui aiment vraiment les enfants sont hantés par une inquiétude qui s'augmente chaque jour. Cette inquiétude est provoquée par le travail prématuré et disproportionné auquel sont soumises les jeunes intelligences. Au lycée, à l'école normale, à l'école primaire, à l'école maternelle même, les enfants sont surmenés. Chaque année, les programmes se compliquent. Ce qu'autrefois on mettait toute une vie à apprendre, il faut que la génération actuelle le sache à dix-huit ans ; une même intelligence doit s'assimiler les sciences et les lettres, se distinguer dans les langues vivantes et dans les langues mortes ; on demande à nos enfants d'être des hommes, et des hommes universels.

Dans tous les ordres d'enseignement, l'espace à parcourir est si étendu et le temps est si limité que le voyage se fait à toute vapeur ; on effleure et l'on ne creuse pas ; on a des aperçus et pas de lumières. A peine hors des classes, l'élève se débarrasse d'un bagage qui n'était qu'un fardeau. A l'essoufflement de l'étude succède la lassitude, puis l'oubli. C'est cette instruction superficielle qui fait les déclassés. Pendant les longues années d'école, la population des campagnes se déshabitude du travail manuel ; elle n'acquiert

pas une instruction suffisante pour les carrières libérales, et elle encombre les villes, au grand détriment de l'agriculture.

A ce régime, le corps ne s'étiolé pas moins que l'intelligence ; on ne passe pas impunément du grand air à l'atmosphère des classes, de la vie active à la vie sédentaire ; dans la lutte que nous avons engagée contre la nature, un grand nombre succombent.

Les intentions sont évidemment excellentes. On veut former une génération forte au physique comme au moral (la preuve, c'est que la gymnastique est maintenant inscrite dans tous les programmes) ; on veut que les ouvriers des villes et les travailleurs des champs aient l'intelligence ouverte à toute idée de progrès ; on les veut aptes à comprendre les questions qui intéressent tout le monde dans un pays de suffrage universel. Mais ce système ne nous paraît pas conduire au but.

Pour ne parler que de l'école primaire, j'aimerais un programme très restreint, mais de base solide : la facilité de s'exprimer et d'écrire, j'entends de dire simplement, naturellement et correctement des choses justes sur les sujets de la vie ordinaire ; la connaissance et surtout la compréhension des principaux faits de l'histoire de France, la curiosité intellectuelle éveillée et le goût de la lecture. Cela acquis, tout le reste serait donné peu à peu, par surcroît. Tandis que, pour vouloir trop embrasser, on étreint mal.

Notre inquiétude augmente dès que nous pensons à l'école maternelle, vers laquelle convergent cependant tant de bonnes volontés. Là aussi on fait mal, ... pour vouloir trop bien faire.

Prenons les choses au commencement, c'est-à-dire revenons à la salle d'asile-garderie.

Les enfants du peuple empêchaient leurs mères de gagner leur vie, ou bien ils erraient dans les rues ou sur les chemins, en butte à mille dangers.

La philanthropie s'émut, on ouvrit des asiles à ces pauvres petits ; des femmes dévouées se chargèrent de les garder ; ils furent désormais à l'abri des intempéries, des accidents et des mauvais exemples. Mais le budget de ces établissements était fort restreint. Considérant que l'on peut, au besoin, rester toujours dans une chambre, tandis qu'il est souvent impossible de rester dehors, les fondateurs des asiles-garderies se préoccupèrent d'avoir des salles suffisamment grandes ; quant à des cours, on en avait quand on pouvait ; le jardin ombragé, fleuri, parfumé, riant, fut considéré comme un luxe presque coupable.

Garder quelques enfants dans une chambre n'est pas toujours facile, même pour les riches, qui peuvent réunir dans la « nursery » tout ce qui peut intéresser, amuser, développer leurs bébés. Et cependant frères et sœurs ont souvent une certaine harmonie de goûts et d'aptitudes qui facilitent leur vie en commun. Mais si, de quelques enfants d'une même famille, nous passons à vingt, à cinquante, à cent, à plusieurs centaines d'enfants réunis dans un même local, – ce qui est fréquent dans les asiles-garderies – la difficulté devient une quasi-impossibilité. En présence du petit nombre d'enfants dont nous parlions tout à l'heure, l'éducation a cru devoir laisser à chacun son initiative, elle a fourni à chacun le moyen de se développer librement ; en présence, au contraire, de tout

un peuple de marmots, on s'est préoccupé d'abord de la discipline, on a enrégimenté tout ce petit monde ; de là les chaînes d'enfants soudés par les épaules, les ascensions anormales au gradin, l'invention du claquoir, toute cette discipline, en un mot, qui englobe chaque enfant dans le nombre et ne permet à aucun d'exercer son initiative, cette discipline pour la discipline, cette discipline qui a dégénéré en dressage. On n'avait oublié qu'une vérité fondamentale : c'est que l'enfant occupé se garde tout seul, et qu'il devient possible de garder un grand nombre d'enfants quand ils sont occupés et intéressés.

On s'en est aperçu cependant, - et c'est là une seconde étape de nos asiles-garderies.

Les mouvements en commun qui constituaient la discipline ou le dressage ne prenaient pas toutes les heures de la journée. « Comment employer le temps de ces petits, pour avoir la paix ? »

Il semble qu'à ce moment-là il aurait fallu ouvrir les yeux, regarder ce que faisaient les enfants qui restaient auprès de leur mère, et essayer de transporter la vie de famille à la garderie ; mais cette idée, qui nous semble aujourd'hui si naturelle, n'est pas venue d'abord à l'esprit, et la preuve, c'est que, lorsqu'on a vu que le dressage physique ne suffisait pas, on a acheté des tableaux de lecture, on a essayé d'enseigner à lire à des enfants qui ne savaient pas parler, on a chargé leur mémoire de catéchisme et d'histoire sainte, on a étouffé sous la routine et l'ennui les germes intellectuels et moraux qui demandaient à éclore, et l'on n'a pas donné aux enfants la part de bonheur à laquelle ils ont droit.

Le jour où les tableaux de lecture, les cahiers et les leçons « serinées », puis répétées par cœur ont fait apparition dans la garderie, ce que l'on a appelé l'*école d'asile* était établi. C'était l'école primaire avec tous ses inconvénients et *aucun* de ses avantages, car il ne peut y avoir aucun avantage à recevoir un enseignement prématuré.

Cette institution, déplorable intellectuellement parlant, de l'*école d'asile* existe encore dans mainte commune, et elle est d'autant plus difficile à déraciner qu'elle a l'assentiment des parents illettrés, c'est-à-dire de la masse. Ils ne comprennent une école, les malheureux, qu'avec tout un attirail de livres et de cahiers. Le résultat est lamentable. Que leur importe ? pourvu que leurs enfants « fassent quelque chose ».

On a cependant essayé d'atténuer le mal. Puisque les enfants apprenaient à lire, on a cherché des procédés moins abstraits, pour leur rendre la chose moins rebutante. Cela n'a fait, il faut l'avouer, qu'aggraver la situation. On a mis les enfants plus tôt encore devant les tableaux de lecture. Puisqu'ils apprenaient le calcul, la géographie, l'histoire naturelle, on a tâché de mettre ces sciences à leur portée dans des livres faits exprès pour eux ; mais, comme ils ne réussissaient pas à les lire, il a fallu faire des leçons à l'usage des maîtresses : c'est l'origine des *Manuels*.

Avant d'aller plus loin dans cette revue à vol d'oiseau du chemin parcouru depuis la création des abris pour les enfants, il faut bien jeter un coup d'oeil sur le personnel chargé de les diriger.

A ce personnel on n'avait d'abord demandé que de la patience et du dévouement; on lui avait demandé toutes ses forces physiques et tout son cœur; mais, comme on n'avait pensé qu'incidemment à l'éducation des enfants, on ne lui avait demandé aucune culture. Certes, beaucoup de directrices joignaient les qualités intellectuelles aux qualités morales mais c'était regardé comme un luxe, cela aussi. Du jour au lendemain, on mit les Manuels entre les mains de toutes les directrices, et toutes celles qui jusque-là avaient fait de la routine avec les anciens procédés, firent de la routine avec les nouveaux. Les enfants de deux ans furent mis en présence de nouveaux tableaux de lecture, ils apprirent des règles de grammaire, des définitions d'histoire naturelle : c'était une nouvelle manière d'atrophier leur intelligence, d'enrayer leur libre développement, et sans aucun profit pour leur bonheur.

Quant au dressage matériel, inventé dès le début, il faut croire qu'il avait pris racine, puisque beaucoup des procédés d'autrefois sont encore en honneur aujourd'hui, puisque dans un grand nombre d'écoles les enfants montent encore au gradin avec le cérémonial d'il y a vingt ans, puisqu'ils sont encore soudés les uns aux autres pour le bon ordre, puisqu'ils marchent, se lèvent et s'assoient au claquoir ; et puisqu'on n'a pas encore essayé de faire appel à leur initiative personnelle.

Certes il y a des progrès et des progrès sensibles de l'école-garderie à la salle d'asile peu à peu transformée; mais ce sont des progrès de détail; certains procédés surannés ont fait place à des procédés nouveaux, mais le fond est resté le même, puisque l'intelligence de l'enfant y est encore opprimée par un enseignement prématuré.

Aussi a-t-on cherché, creusé, fouillé encore cette question si délicate, et les dernières études ont amené la réorganisation de la salle d'asile sur de nouvelles bases. Un nouveau programme a été élaboré ; il débute ainsi :

« L'école maternelle n'est pas une école. Elle doit imiter le plus possible les procédés d'une mère intelligente et dévouée. La méthode doit être essentiellement familière, toujours ouverte à de nouveaux progrès, toujours susceptible de se compléter, de se réformer. »

Autant d'idées, autant de perles fines, pour qui saura apprécier ces nouvelles bases de l'école maternelle. Enfin! l'école maternelle va s'inspirer du seul modèle qui puisse lui être utile ! Ses auteurs ont dit : « Puisque l'école maternelle doit remplacer la famille, demandons à la famille comment elle procède ».

Et ainsi nous touchons au but.

Oui... Nous toucherions au but si les directrices s'inspiraient bien plus des idées générales du programme que du programme spécial annexé à la circulaire, si elles en prenaient tout l'esprit et en laissaient la lettre autant que possible. C'est qu'en effets, d'une part, l'*esprit* veut que l'école maternelle soit la famille agrandie, d'autre part la *lettre* du programme spécial en fait une école presque scientifique, qui peut être excellente ou déplorable suivant le degré de culture, le tact, le sens pédagogique de la directrice.

Encore une fois,- et ce ne sera sans doute pas la dernière, – jetons un coup d'œil sur une famille dans des conditions normales, c'est-à-dire une famille dont le chef est ce que l'on appelle le « ministre de l'extérieur », occupé hors de chez lui tout le jour, tandis que la mère, « ministre de l'intérieur », s'occupe de l'administration du ménage et de l'éducation des enfants.

L'enfant bouge et s'occupe. Il s'occupe à jouer. Le jeu, c'est le travail des enfants. Tous les éducateurs dignes de ce nom l'ont affirmé. C'est le titre de gloire de Fröbel.

Pour s'occuper, il faut que l'enfant ait à sa disposition des objets matériels. Celui qui marche à peine pousse devant lui une chaise qui le soutient; son aîné fait de la sienne un cheval improvisé; puis il y a les jouets, les vrais, depuis le hochet à grelots du bébé que l'on porte sur les bras, jusqu'au jeu de dominos avec lequel le doyen de cinq ans apprend à compter jusqu'à douze. Non seulement il y a les jouets des chambres, mais il y a ceux des jardins. *Les jouets, les ustensiles du ménage, c'est le matériel scolaire de la mère de famille.* Ils doivent composer aussi le matériel scolaire des petits à l'école maternelle. Et c'est en effet un matériel éducatif, puisque chacun des objets qui le composent sert au développement physique et intellectuel de l'enfant qui l'a à sa portée. Le petit qui s'appuie sur la chaise comprend que sans elle il roulerait par terre ; celui qui a fait un cheval de la sienne a exercé d'abord sa faculté de comparaison, puis sa faculté d'imitation. Les quatre pieds de la chaise lui rappellent les quatre jambes du cheval, et, s'il se met dessus à califourchon, au lieu de s'asseoir, c'est pour faire comme les cavaliers qu'il a remarqués dans la rue ou sur la route. Il parle à ce cheval, comme la petite fille parle au morceau de chiffon qui lui sert de poupée, et la mère intervient dans cette conversation.

Au jardin, avec les billes, les quilles, les ballons, le sable, que de facultés sont en jeu ! Quelle leçon bonne et saine et profitable dans un mot dit *à propos* ! Nous soulignons cette expression « à propos », car la leçon ne porte que quand elle entre dans les vues du petit enfant, quand elle arrive au bon moment, quand elle est opportune. Appeler sur un arbre l'attention d'un enfant qui joue au cheval, c'est du temps perdu; on lui parle branches et feuilles, il répond jambes et queue. L'enseignement, pour être fécond, ne doit pas transporter l'élève dans un ordre d'idées qui lui est étranger, il ne doit lui causer aucune fatigue intellectuelle. Le jeu, le jeu surveillé, le jeu guidé, est un travail suffisant pour l'enfant de la deuxième section de l'école maternelle.

Cependant, le programme officiel porte 1° *les premiers principes d'éducation morale.* C'est vrai; mais, lorsque la directrice lavera l'enfant malpropre et qu'elle lui suggérera par cela même l'idée de la propreté; quand elle l'amènera à rendre un jouet arraché à un petit camarade; quand elle stimulera son activité; quand elle lui inspirera un sentiment de tendresse ou de confiance, *elle aura fait de l'éducation morale.*

A l'article 2 du programme nous trouvons les *exercices de langage.* Et en effet vous faites dire à l'enfant « la bille », « le cheval », « le ballon », « le sable ». Puis, « la bille

est ronde » ; « le cheval a quatre jambes, une queue » ; « je lance le ballon » ; « la fourmi est toute petite » ; « le sable est fin » ; « le sable est mouillé ».

Peu à peu les propositions s'enchaînent en phrases, les phrases se lient en périodes : l'enfant pense et parle.

A l'article 3, les *leçons de choses* : un des exercices les moins compris. La leçon de choses, pour l'enfant, c'est le nom de l'objet qu'il a dans la main : « la bille » ; c'est sa couleur « rouge, bleue ou blanche » ; c'est sa forme : « ronde » ; c'est l'usage qu'on en fait : « on la fait rouler ».

Mais ces leçons doivent naître spontanément, au lieu d'être réglementées. C'est horriblement difficile ! dira-t-on. Oui, si l'école maternelle ne fait pas absolument *peau neuve*, si les directrices n'oublient pas qu'elles se sont crues des professeurs, alors qu'elles étaient des mamans.

Pourquoi avoir fait un règlement alors ?

C'est qu'il faut donner un corps aux idées; c'est qu'on ne fonde rien avec des abstractions. Ce règlement précise; il permet de passer de la théorie dans la pratique ; il dit aux directrices : « Vous devez être des mamans ; l'enfant qui joue travaille; en jouant seul, il développe son corps, son intelligence ; en jouant avec des camarades, il développe son corps, son intelligence, son cœur. Il devient sociable. Or la *sociabilité* prise de haut, c'est de la *morale* ; la sociabilité implique la *parole* ; c'est l'exercice de *langue maternelle*. L'enfant qui trace des lignes sur le sable ou sur l'ardoise *dessine* ; le dessin mène à l'*écriture*, l'écriture à la *lecture*. En comptant les cailloux qui servent de limite à son jardinet, les cubes qui lui servent à construire une maison, l'enfant fait du *calcul* ; en faisant des hauteurs et des creux dans le sable, il fait de la *géographie* ; en regardant une fleur, de la *botanique* ; en montrant ses deux mains, ses deux yeux, sa bouche et ses cheveux, de la *zoologie*. C'est sa science à lui ; ce sont ses études à lui ; il n'en doit pas connaître d'autre. »

RÈGLEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES¹

Écoles maternelles organisation, surveillance et inspection - 2 août 1881 (décret)

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

¹ Voir aussi l'article « Maternelles (Ecoles) » de P. Kergomard dans le dictionnaire Buisson de 1911 : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3142>

Vu l'article 57 de la loi du 15 mars 1850 ;

Vu la loi du 27 février 1880, relative au Conseil supérieur de l'Instruction publique ;

Vu les articles 1, 6 et 7 de la loi du 16 juin 1881, relative à la gratuité de l'enseignement primaire ;

Vu l'article 2 de la loi du 16 juin 1881, relative aux titres de capacité pour l'enseignement primaire ;

Décrète

TITRE PREMIER

Dispositions communes aux écoles maternelles publiques et libres (organisation, surveillance et inspection).

Article premier. – Les écoles maternelles (salles d'asile), publiques et libres, sont des établissements d'éducation où les enfants des deux sexes reçoivent les soins que réclame leur développement physique, intellectuel et moral.

Les enfants peuvent y être admis dès l'âge de deux ans accomplis et y rester jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de sept ans.

.....²

TITRE II

Écoles maternelles publiques.

Art. 12. - Dans les écoles maternelles publiques, les enfants seront divisés en deux sections, suivant leur âge et le développement de leur intelligence.

ART. 13. - Les premiers principes d'**éducation morale** seront donnés dans les écoles maternelles publiques, non sous forme de leçons distinctes et suivies, mais par des entretiens familiers, des questions, des récits, des chants destinés à inspirer aux enfants le sentiment de leurs devoirs envers la famille, envers la patrie, envers Dieu. Ces premiers principes devront être indépendants de tout enseignement confessionnel.

ART. 14. - Les **connaissances sur les objets usuels** comportent des explications très élémentaires sur le vêtement, l'habitation et l'alimentation, sur les couleurs et les formes, sur la division du temps, les saisons, etc.

ART. 15. - Les **exercices de langage** ont pour but d'habituer les enfants à parler et à rendre compte de ce qu'ils ont vu et compris.

Les morceaux de poésie qu'on leur fait apprendre seront courts et simples.

ART. 16. - L'enseignement du **dessin** comprend :

² Le décret complet est téléchargeable à <http://amiens5.ia80.ac-amiens.fr/site/circo/histoire/bullddep/ec-mat.pdf> .

- 1° Des combinaisons de lignes au moyen de lattes, bâtonnets, etc.;
- 2° La représentation sur l'ardoise de ces combinaisons et de dessins faciles faits par la maîtresse au tableau quadrillé
- 3° La reproduction sur l'ardoise des objets usuels les plus simples.

ART. 17. – La **lecture** et **l'écriture** seront, autant que possible, enseignées simultanément.

Les exercices doivent toujours être collectifs.

Art. 18. – L'enseignement du **calcul** comprend :

- 1° L'étude de la formation des nombres de 1 à 10;
- 2° L'étude de la formation des de 10 à 100;
- 3° Les quatre opérations, sous la forme la plus élémentaire, appliquées d'abord à la première dizaine.
- 4° La représentation des nombres par les chiffres
- 5° Des applications très simples du système métrique (mètre, litre, monnaie).

Cet enseignement sera donné au moyen d'objets mis entre les mains des enfants, tels que lattes, bâtonnets, cubes, etc.

Les enfants seront exercés au calcul mental sur toutes les combinaisons de nombres qu'ils auront faites.

ART. 19. - Les éléments d'**histoire naturelle** comprennent la désignation des parties principales du corps humain, des notions sur les animaux les plus connus, les végétaux et les minéraux usuels.

Cet enseignement est donné à l'aide d'objets réels et de collections formées autant que possible par les enfants et les maîtresses.

ART. 20. - L'enseignement de la **géographie** est descriptif;

il s'appuie sur l'observation des lieux où vit l'enfant. Il comprend :

- 1° L'orientation (points cardinaux)
- 2° Des notions sur la terre et les eaux;
- 3° Quelques indications sur les fleuves, les montagnes et les principales villes de France.

ART. 21. Les **récits** porteront principalement

- 1° Sur les grands faits de l'histoire nationale
- 2° Sur des leçons de choses.

ART. 22. Les **exercices manuels** consisteront en tressage, tissage, pliage, petits ouvrages de tricot.

Les travaux de couture et tous autres travaux de nature à fatiguer les enfants sont interdits.

ART. 23. – L'enseignement du **chant** comprend :

Les exercices d'intonation et de mesure les plus simples, les chants à l'unisson et à deux parties qui accompagnent les jeux gymnastiques et les évolutions. Les chants sont appropriés à l'étendue de la voix des enfants. Pour ces exercices, les directrices se serviront du diapason.

ART. 24. Les **exercices gymnastiques** seront gradués de manière à favoriser le développement physique de l'enfant. Ils se composeront de mouvements, de marches, d'évolutions et de jeux, dirigés par la maîtresse.

ART. 25. --Les leçons ne devront jamais durer plus d'un quart d'heure ou vingt minutes ; elles seront toujours séparées par des chants, des exercices gymnastiques, des marches ou des évolutions.

ART. 26. – Les conditions dans lesquelles doivent être établies les écoles maternelles publiques, tant au point de vue des bâtiments que de l'ameublement, seront l'objet d'un règlement spécial.

ART. 27. Le **matériel d'enseignement** de l'école maternelle comprend nécessairement les objets suivants

Un claquoir, un sifflet;

Un ou plusieurs tableaux noirs, dont un au moins sera quadrillé;

Une méthode de lecture en tableaux et plusieurs collections d'images

Un nécessaire métrique;

Un globe terrestre et une carte murale de la France;

Un boulier;

Des collections de bûchettes ou bâtonnets, des lattes, des cubes, etc.;

Une collection de jouets

Des ardoises, quadrillées d'un côté et unies de l'autre;

Un diapason.

.....

PROGRAMME SPÉCIAL ANNEXÉ AU RÈGLEMENT

Premiers principes d'éducation morale. (Art. 13 du décret.)

SECTION DES PETITS - ENFANTS DE 2 A 5 ANS

Soins donnés aux enfants en vue de leur faire prendre de bonnes habitudes, de gagner leur affection et de maintenir entre eux l'harmonie – Premières notions du bien et du mal.

SECTION DES ENFANTS - ENFANTS DE 5 A 7 ANS OU CLASSE ENFANTINE

Causeries très simples, mêlées à tous les exercices de la classe et de la récréation.

Petites poésies expliquées et apprises par cœur. – Historiettes morales racontées et suivies de questions propres à en faire ressortir le sens et à vérifier si les enfants l'ont compris. Petits chants.

Soins particuliers de la maitresse à l'égard des enfants chez lesquels elle a observé quelque défaut ou quelque vice naissant.

Exercices de langage. (Art. 15 du décret.)

SECTION DES PETITS - ENFANTS DE 2 A 5 ANS

Exercices de prononciation.

Exercices en vue d'augmenter le vocabulaire de l'enfant; petits exercices de mémoire (chants, fables, récits); questions.

SECTION DES ENFANTS - ENFANTS DE 5 A 7 ANS

OU CLASSE ENFANTINE

Exercices combinés de langage, de lecture et d'écriture préparant à l'orthographe.

1° Exercices oraux. - Questions très familières ayant pour objet d'apprendre aux enfants à s'exprimer nettement; corriger les défauts de prononciation ou d'accent local.

2° Exercices de mémoire. – Récitation de très courtes poésies.

3° Exercices écrits. – Premières dictées d'un mot, puis de deux ou trois, puis de très petites phrases.

4° Lectures très brèves faites par la maîtresse, écoutées et racontées par les enfants.

Leçons de choses. Connaissances sur les objets usuels.

Premières notions d'histoire naturelle.

(Art. 14 et 19 du décret.)

SECTION DES PETITS - ENFANTS DE 2 A 5 ANS

Noms des principales parties du corps humain; des principaux animaux de la contrée; des plantes servant à l'alimentation ou les plus visibles pour l'enfant (arbres de la cour, de la route, fleurs familières, etc.).

Nom et usage des objets qui sont sous les yeux de l'enfant (objets servant au vêtement, à l'habitation, à l'alimentation, au travail).

Etude des couleurs et des formes par des jeux.

Notions sur le jour et la nuit.

Observations sur la durée (heure, jour, semaine).

Le nom du jour, la veille, le lendemain.

Age de l'enfant.

L'attention des enfants est appelée sur les différences du chaud, du froid, de la pluie, du beau temps.

Observations sur la saison, ses travaux, ses productions.

Première éducation dès sens par de petits exercices ; faire discerner et comparer par l'enfant des couleurs, des nuances, des formes, des longueurs, des poids, des températures, des sons, des odeurs, des saveurs.

SECTION DES ENFANTS - ENFANTS DE 5 A 7 ANS OU CLASSE ENFANTINE

Notions très élémentaires sur le corps humain ; hygiène (petits conseils) ; petite étude comparée des animaux que l'enfant connaît, des plantes, des pierres, des métaux ; quelques plantes alimentaires et industrielles ; pierres et métaux d'usage ordinaire.

L'air, l'eau (vapeur, nuage, neige, glace).

Petites leçons de choses, toujours avec les objets mis sous les yeux et dans les mains des enfants. Exercices et entretiens familiers ayant pour but de faire acquérir aux enfants les premiers éléments des connaissances usuelles (la droite et la gauche – noms des jours et des mois; – distinction d'animaux, de végétaux, de minéraux; - les saisons) et, surtout, de les amener à regarder, à observer, à comparer, à questionner et à retenir.

Pour l'ordre à suivre dans ces leçons, on essayera de combiner, toutes les fois qu'on le pourra, en les rattachant à un même objet, la leçon de choses, le dessin, la leçon morale, les jeux et les chants, de manière que l'unité d'impression de ces diverses formes d'enseignement laisse une trace plus durable dans l'esprit et le cœur des enfants. On s'efforcera de régler, autant que possible, l'ordre des leçons par ordre des saisons, afin que la nature fournisse les objets de ces leçons et que l'enfant contracte ainsi l'habitude d'observer, de comparer et de juger. Les indications ci-dessous pourront guider la maîtresse dans le choix des sujets de leçons :

(Ce programme, en majeure partie emprunté à un travail de M. l'inspecteur général Cadet, a été adopté par le Conseil supérieur de l'instruction publique, à *titre d'indication utile aux maîtresses.*)

OCTOBRE

LEÇONS DE CHOSES

(Récits, causeries, questions, autant que possible avec les objets montrés aux enfants.)

La vendange. - Vigne, raisin, vin. - Cuve, tonneau, bouteille, verre, bouchons, litre. - Pommes, cidre. – Houblon, bière.

DESSIN

(Dessins au trait faits au tableau noir par la maîtresse; on ne fera reproduire par les élèves que ceux de ces dessins qui seraient assez simples et assez faciles pour trouver

place dans le petit cours de dessin tel que le règle le programme : grappe de raisin, feuille de vigne, pressoir, cuve, tonneau, bouteille, verre, entonnoir, litre.)

CHANTS ET JEUX

(à faire exécuter par les enfants)

L'Automne. (Delbrück.)

Le Tonnelier.

NOVEMBRE

LEÇONS DE CHOSES

Le labourage. - Charrue, herse.

L'éclairage. - Chandelle, bougie, lampes, gaz. - Phare.

DESSIN

Soc de charrue, herse.

Chandelier, bougeoir, lampe, bec de gaz, phare.

CHANTS ET JEUX

Le Labour. - Les semailles.

(Mme Pape-Carpantier.)

DÉCEMBRE

LEÇONS DE CHOSES

Le chauffage. – Froid, neige, glace, avalanches; Suisse, Alpes; patins, traîneaux. – Thermomètre ; poêle, cheminée. - Bois, charbon, allumettes. - Engelures, rhume. – Le foyer, la famille.

DESSIN

Patin, traineau, thermomètre, poêle, cheminée, soufflet, pelle, pincettes, pompe à incendie.

CHANTS ET JEUX

Le Petit Ramoneur. (Mme Pape-Carpantier.)

Le Feu (Delbrück.)

JANVIER

LEÇONS DE CHOSES

La nouvelle année. – Mouvement de la terre autour du soleil, Compliments, étrennes; charité.

Oranges, marrons.

L'habillement. – Fonrures, couvertures, édredon, laine, coton, drap, flanelle, tissage, filage, teinture, épingles, aiguilles.

DESSIN

Sphère, oranges, marrons, tirelire, ciseaux, mètre à ruban.

CHANTS ET JEUX

L'Hiver. Souhails de bonne année. (Delbrück.)

Les Petites Tricoteuses. (Delcasso.)

FÉVRIER

LEÇONS DE CHOSES

Le corps humain. Principaux organes des sens.

L'alimentation. Mets et boissons; boulanger, boucher, fruitier, épicier faim, appétit, indigestion.

DESSIN

Oeil, oreille, nez, main.

Fourneau, casserole, poêle, chaudron, marmite, bouilloire, gril.

CHANTS ET JEUX

La Gymnastique. (Lainé.)

Le Pain. (Delbrück.)

MARS

LEÇONS DE CHOSES

L'habitation. Bois, pierre, fer, briques; ardoise, plâtre, chaux; tuile, chaume. – Diverses industries du bâtiment.

Les abeilles. – Ruches, cellules, cire, miel.

DESSIN

Maison, fenêtre, porte; table, lit, chaise, armoire, commode; mur, rangées de pierres de taille, de briques; plan d'une maison, charpente; marteau, scie, tenailles; équerre, compas, fil à plomb, auge, truelle.

CHANTS ET JEUX

Les Petits Ouvriers. – La Ronde des abeilles. (Mme Pape-Carpantier.)

AVRIL

LEÇONS DE CHOSES

La végétation. - Graines, racines, tige, fleurs, etc.

Les nids d'oiseaux. – Services que nous rendent les oiseaux, hirondelles; chenilles, insectes, hannetons; vers à soie.

DESSIN

Fleurs, feuilles, haricots, pois, pommes de terre.

CHANTS ET JEUX

Le Printemps. (Delbrück.)
Le Ver à soie. (Mme Pape-Carpantier.)

MAI

LEÇONS DE CHOSES

L'eau. - Ruisseau, rivière, fleuve, mer marée, bains froids, natation.

La pêche. – Poissons de mer et poissons d'eau douce.

Le blanchissage. – Savon, propreté.

DESSIN

Baignoire.

Bateau, hameçon, filet, ligne, poisson.

Baquet, pompe, fontaine, puits, battoir.

CHANTS ET JEUX

Vivo l'eau! (Delbrück.)

Les Bourgeois de Provence (ronde).

JUIN

LEÇONS DE CHOSES

La ferme. – La fenaison; cheval, âne, chien de berger, loup, mouton, porc; dindon, poule, oie, canard, pigeon; laiterie, lait, beurre, fromage.

DESSIN

Terrine, baratte, boîte au lait, litre.

CHANTS ET JEUX

Le Petit Berger. La Fenaison. (Delcasso)

JUILLET

LEÇONS DE CHOSES

L'orage. - Éclair, tonnerre, grêle, vent, paratonnerre, arc-en-ciel.

Les fruits. - Cerises, fraises, abricots, poires, pommes, prunes.

DESSIN

Maison, paratonnerre, arc-en-ciel; parapluie.

Bouquet de cerises; abricots, poires, pommes, prunes.

CHANTS ET JEUX

L'Été. La Marchande de fruits. (Delbrück.)

AOÛT

LEÇONS DE CHOSES

La moisson. - Blé, orge, avoine, farine, pain, pâte, four, boulanger, pâtissier.

Les voyages. – Routes, chemins de fer, bateaux à vapeur; cartes, points cardinaux, boussole, aimant; Christophe Colomb; races d'hommes, la patrie, le monde.

DESSIN

Gerbe, épi de blé; faux, faucille; moulin à vent, paire de meules, balance, poids.

Locomotive, rails, bateau à voile, à vapeur, rames, gouvernail, boussole.

CHANTS ET JEUX

Le Jeu du blé. (Mme Pape-Carpantier.)

La Ronde du tour du monde.

SEPTEMBRE

LEÇONS DE CHOSES

La chasse. – Chevreuil, cerf, sanglier, loup, renard, lièvre, lapin, perdrix, alouette, caille; fusil.

La fête du village. - Foire, boutique, feu d'artifice, poudre ; guerre, commerce, monnaie.

DESSIN

Cor de chasse, carnassière, fusil; monnaies.

CHANTS ET JEUX

Le Renard. (Delcasso.)

Dessin, Écriture, Lecture. (Art. 16 et 17 du décret.)

SECTION DES PETITS - ENFANTS DE 2 A 5 ANS

Jeux de cubes, de balles, de lattes, etc.

Mosaïques.

Explication d'images très simples (animaux, objets usuels).

Petites combinaisons de lignes au moyen de bâtonnets.

Représentation sur l'ardoise de ces combinaisons; description d'objets usuels.

Aucun exercice de lecture proprement dite.

SECTION DES ENFANTS - ENFANTS DE 5 A 7 ANS

OU CLASSE ENFANTINE

Combinaisons de lignes ; représentation de ces combinaisons sur l'ardoise et le papier au crayon ordinaire ou en traits de couleur; petits dessins d'invention sur papier quadrillé; reproduction de dessins très simples faits par la maitresse.

Représentation d'objets usuels les plus simples.

Premiers exercices de lecture.

Premiers éléments d'écriture.

Lettres, syllabes et mots.

Calcul. (Art. 18.)

SECTION DES PETITS - ENFANTS DE 2 A 5 ANS

Familiariser l'enfant avec les termes: un deux trois, quatre, cinq, moitié, demie ; l'exercer à compter jusqu'à 10.

Calcul mental sur les dix premiers nombres.

SECTION DES ENFANTS - ENFANTS DE 5 A 7 ANS OU CLASSE ENFANTINE

Premiers éléments de la numération orale et écrite. Petits exercices de calcul mental. Addition et soustraction sur des nombres concrets et ne dépassant pas la première centaine.

Étude des dix premiers nombres et des expressions demie, moitié, tiers, quart.

Les quatre opérations sur des nombres de deux chiffres.

Le mètre, le franc, le litre.

Géographie. (Art. 20.)

SECTION DES PETITS - ENFANTS DE 2 A 5 ANS

Demeure et adresse des parents, nom de la commune. Petits exercices sur la distance ; situation relative des différentes parties de l'école.

La terre et l'eau.

Le soleil (le levant et le couchant).

Causeries familières et petits exercices préparatoires servant surtout à provoquer l'esprit d'observation chez les petits enfants, en leur faisant simplement remarquer les phénomènes les plus ordinaires, les principaux accidents du sol.

Récits, Histoire nationale. (Art. 21.)

SECTION DES ENFANTS - ENFANTS DE 5 A 7 ANS OU CLASSE ENFANTINE

Anecdotes, récits, biographies tirée de l'histoire nationale; contes, récits de voyages. Explication d'images.

Exercices manuels. (Art. 22.)

SECTION DES PETITS - ENFANTS DE 2 A 5 ANS

Jeux

Petits exercices de pliage, de tissage, tressage.

SECTION DES ENFANTS - ENFANTS DE 5 A 7 ANS

OU CLASSE ENFANTINE

Pliage, tissage, tressage, combinaisons en laines de couleur sur le canevas ou le papier; petits ouvrages de tricot.

Chant. (Art. 23.)

SECTION DES PETITS - ENFANTS DE 2 A 5 ANS

Chants à l'unisson, très simples.

Petits exercices.

SECTION DES ENFANTS - ENFANTS DE 5 A 7 ANS

OU CLASSE ENFANTINE

Chante à l'unisson et à deux parties, exclusivement appris par l'audition.

Gymnastique (Art. 24.)

SECTION DES PETITS - ENFANTS DE 2 A 5 ANS

Jeux libres et marches.

Évolutions, mouvements gradués.

Soins d'hygiène et de propreté.

SECTION DES ENFANTS - ENFANTS DE 5 A 7 ANS

OU CLASSE ENFANTINE

Jeux, marches, évolutions, mouvements, exercices gradués.

Retour table des matières : <http://michel.delord.free.fr/kegomard-educmater.html>